



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Président de la République

Question écrite n° 30319

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le Premier ministre sur le site internet de l'Élysée. Ce site est censé représenter la France, notamment par l'action de son chef de l'État. Il semblerait ainsi normal qu'il soit aux couleurs de notre pays. Or il apparaît que le site ne comporte pas de drapeau français. Faire figurer celui-ci ne semble pourtant pas un signe de nationalisme exacerbé. Cela montrerait simplement que le Président de la République est fier d'être français. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui confirmer que cet oubli peut être rapidement corrigé.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30319

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6513

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)